

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D036/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 24 juin 2021

Nombre de membres
en exercice : 21
Présents : 12
Pouvoir : 2
Votants : 14

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GOULLEY Martine,

Mme GUERRAND Sylvie, M. LAHRECH Ahmed, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme TELLIER Gaëlle,

Pouvoir : Mme DELACROIX-MALVASIO a donné pouvoir à Mme GARNIER ; Mme GUERRAND a donné pouvoir à Mme FERIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Résidence autonomie Serge Desson - Fixation des loyers au titre de l'année 2021

Considérant la révision annuelle des montants des loyers suivant la variation de l'IRL (Indice de référence des loyers) ;

Considérant la variation des indices de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2020 (130.57) et du 2^{ème} trimestre 2019 (129.72) qui font apparaître une augmentation de + 0.65 % ;

Il est proposé la révision du montant des loyers au 1^{er} juillet 2021, telle qu'indiquée ci-après :

<i>Loyers mensuels au 1^{er} juillet 2020</i>	Loyers mensuels au 1^{er} juillet 2021
Type 1 : 522,33 €.....	525,72 €
Type 2 : 552,86 €.....	556,45 €
Type 3 : 589,78 €.....	593,61 €

Il est également soumis à l'approbation du Conseil d'administration la révision suivante pour la location de garages et de la chambre d'hôte :

Garage : 56,95 € / mois (2019 : 56,58 €/mois)

Chambre d'hôtes : 15,87 € / nuit (2019 : 15,77€ / nuit)

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le montant des loyers mensuels ci-dessus énoncés ainsi que le montant mensuel de la location des garages et le prix de la nuitée de la chambre d'hôte, applicables au 1^{er} juillet 2021,
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
12	2	14	0	14	0	14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210630-21D036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2021